ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

massif du Mont-Blanc

Question écrite n° 115477

Texte de la question

Un citoyen étranger a annoncé son intention de colorer en rouge les neiges du Mont-Blanc pour, selon lui, attirer l'attention sur la pollution des Alpes par les touristes. Bien conscient qu'il ne saurait recevoir l'accord des autorités françaises, même s'il a déclaré qu'il utiliserait une peinture biodégradable, il a refusé de donner d'autre information sur son projet que celle de son coût, de l'ordre de 50 000 USD, et qu'il serait réalisé par une équipe de quinze personnes qui utiliserait 1 200 litres de peinture pour créer une tâche rouge de 2 500 mètres carrés. Devant l'éventualité d'une telle action, qui irait en fait à l'encontre de la motivation prétendue et servirait plutôt à la publicité personnelle de son initiateur en déparant au moins pour une période indéterminée un des plus beaux sites français et mondiaux, M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, quelles sont les mesures prises pour dissuader cet irresponsable de tenter de passer à l'acte, quelles sont les instructions données aux forces de police et de gendarmerie en cas de préparation ou de commencement d'exécution et quelles sont les pénalités encourues par ceux qui participeraient, soutiendraient ou feraient l'apologie d'une telle action contre la nature.

Données clés

Auteur : M. Bruno Bourg-Broc
Circonscription : Marne (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 115477
Rubrique : Environnement
Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire
Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 9 janvier 2007, page 201